

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 1886-294 ET 1886-295

PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 14 avril 2010, des certificats de conformité ont été délivrés par la greffière adjointe de la Ville de Montréal à l'égard des règlements suivants adoptés par le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, le 6 avril 2010 :

- Règlement numéro 1886-294 intitulé :
« *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à : a) agrandir la zone Commerce C07-17 à même la zone Commerce C07-18; b) annuler la zone Commerce C07-18; c) modifier les usages et normes d'implantation dans la zone Commerce C07-17* ».
- Règlement numéro 1886-295 intitulé :
« *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, tel qu'amendé, de façon à modifier certaines dispositions applicables à un local administratif pour un organisme religieux* ».

En conséquence, les règlements numéros 1886-294 et 1886-295 de l'arrondissement de Saint-Léonard sont réputés conformes au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et ils sont entrés en vigueur le 14 avril 2010.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 27^e jour du mois d'avril 2010.

Guyline Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement